

Valergues Le bilan complet du conseil municipal

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal du 5 juillet, une minute de silence a été observée en l'honneur de Simone Veil.

Les points évoqués :

- Le contrat d'entretien de la salle L'Oustau Valergau prend fin en septembre 2017. Lancement d'une consultation en vue de choisir le prestataire qui assurera l'entretien de ce bâtiment public. Les propriétaires en indivision souhaitent vendre les terrains suivants : C212-C232-C233-C252 lieu-dit La Garigue. Ces quatre parcelles d'une superficie de 8 099 m² sont situées en zones naturelles et espaces boisés. La commune propose de les acquérir au prix de 1 € le m², soit 8 099 €. - La gendarmerie de Lunel propose la signature d'un protocole d'accord ayant pour objet l'organisation de la fête qui aura lieu du 27 au 30 juillet. Le protocole préconise la sensibilisation et l'information des diffé-



■ La Tour de l'Horloge sera inaugurée en septembre.

rents acteurs. Respect des arrêtés réglementaires, coordination des forces pour améliorer l'efficacité opérationnelle, désignation d'un élu coordinateur, identification des zones de fêtes, action gendarmerie. - Recrutement sur un poste d'agent d'entretien des salles communales en contrat aidé pour un contrat de 20 heures hebdomadaires à partir du 15 août. Suite à l'étude de fai-

sabilité de La Plaine des sports, une consultation sera lancée en vue de choisir un maître d'œuvre qui sera en charge du suivi des travaux d'aménagement. Les travaux de restauration de l'Horloge sont prévus pour le 18 juillet, un avenant financier du lot 1 d'un montant de 974,27 € est nécessaire. L'inauguration de la Tour de l'Horloge aura lieu le 16 septembre pendant les journées du

Patrimoine.

- Extension du restaurant scolaire : en concertation avec les services de l'Agglomération du Pays de l'Or, il avait été envisagé l'extension de manière à donner de l'aisance lors du repas des enfants. Une fois le dossier constitué, des subventions seront demandées à l'État et au conseil départemental. Le dossier complet sera présenté au cours du quatrième trimestre 2017.

- Depuis son évolution en Communauté d'agglomération et le développement de ses compétences, le Pays de l'Or envisage le déplacement, début 2018, de son siège administratif sur le site de l'ESMA. Le conseil d'Agglomération du Pays de l'Or a délibéré à l'unanimité **f a v o r a b l e m e n t**. Le conseil municipal soutient l'inscription de la course camarguaise au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO.

► Correspondant Midi Libre : 06 26 34 39 81